



## CONTRAT PENSION CLÉ EN MAIN

Séjour du ..... au .....

**NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_ **Chien :** \_\_\_\_\_

Si suite à son essai, la pension clé en main de votre chien est validée.

Les termes généraux du contrat sont les suivants :

- ✔ Fournir le carnet de vaccination à jour (sont obligatoires : CHPPL et rage ; recommandé : toux de chenil. Attention, en France les vaccins sont valables 3 ans et non 1 an) ainsi qu'un certificat de bonne de santé indiquant notamment la non présence de giardiose.
- ✔ Vous nous autorisez à diffuser des photos et vidéos de votre chien sur nos différents réseaux de communication **OUI** **NON**
- ✔ Un acompte de principe de 120€ devra être versé avant le séjour de votre chien. Toute annulation doit intervenir **7 jours avant la date du séjour**, faute de quoi l'acompte sera conservé et ne pourra être reporté sur un prochain séjour.
- ✔ Les paiements s'effectuent par : paypal, chèque, espèces (€ ou chf), virement bancaire.
- ✔ Nous venons chercher votre chien le lundi matin entre 7h30 et 9h, le retour se faisant le vendredi entre 17h et 19h (rdv d'arrivé et de retour à convenir).
- ✔ Nous ne faisons pas les contrats clé en main durant la période Juillet-Août et les vacances de Noël.
- ✔ Un couchage doit être fourni pour le séjour de votre chien. Si tel n'est pas le cas, un coût supplémentaire de 3€ pourra être facturé pour le nettoyage du couchage fourni par le centre.
- ✔ Si ces conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons le droit de ne pas garder votre chien suite à la journée d'essai.
- ✔ Le centre décline toute responsabilité en cas de problème lié au non respect des consignes.

- ✔ Le centre ne pourra être tenu responsable en cas de vol avec effraction – des mesures de vidéos surveillance sont prises sur l'ensemble du centre.

Abandon :

- ✔ Sans nouvelle de votre part 7 jours après la fin initiale du séjour (suivant contrat), votre chien sera considéré comme **ABANDONNE**, et confié à un refuge. Le centre se dégage de toute responsabilité et de tous frais occasionnés par cette situation.

Maladies et soins :

- ✔ Nous nous réservons le droit d'emmener votre chien chez notre vétérinaire sanitaire (clinique Chab'Leman Douvaine/Bons en Chablais) ou chez tout professionnel adapté (ostéopathe, reboutologue etc) si nous le jugeons nécessaire en cas de blessure ou de maladie pendant la durée de du séjour. Si vous êtes joignables, nous vous demanderons confirmation par téléphone.
  1. Si vous refusez cette consultation, une note écrite sera ajoutée au dossier de votre chien, et nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences sur sa santé.
  2. Si vous souhaitez que nous allions chez un autre vétérinaire de votre choix merci de nous indiquer son nom et ses coordonnées :  
Clinique ..... Docteur .....  
Coordonnées téléphoniques :.....
  3. Vous vous acquitterez le jour de la sortie de votre chien des frais engagés pour le soigner. Attention, nous ne prendrons en charge que les soins inhérents à un conflit entre chien ou un manquement de notre part, en aucun cas les soins liés aux maladies ou résultant d'une saisonnalité (pyodermite, piroplasmose, aoûtats etc)
  4. Dans la mesure du possible, le centre s'engage à prévenir de toute intervention mais n'acceptera en aucun cas de laisser souffrir un animal par faute de soins.
  5. Si votre chien présente une maladie contagieuse, il sera placé, pour le restant de son séjour, en clinique vétérinaire pour éviter toute contagion des autres pensionnaires.
- ✔ Indiquez nous s'il est traité anti-puce et tiques. S'il ne l'est pas, vous nous autorisez à utiliser des huiles essentielles ou tout traitement adapté pour préserver votre chien et notre environnement.
- ✔ La pyodermite est une infection de la peau du chien. Celle-ci se soigne rapidement et n'est pas contagieuse. Elle est favorisée par l'humidité, les temps orageux, la chaleur, le frottement de tissus sur la peau ou les piqûres d'insectes, souvent sur la zone du cou, de la tête. Les promenades ayant lieu proches de points d'eau, nous tenons à vous informer qu'il est possible que votre chien développe une pyodermite. Nous veillons au mieux à ce que cela ne se produise pas en retirant les harnais et en contrôlant 3 fois par jour vos chiens, mais sachez que les pensions sont malheureusement vecteur de ces infections malgré tout le bon soin que nous y apportons. Pensez à nous indiquer si votre chien a des sensibilités particulières.

✔ Information sur votre chien :

A t il un traitement à suivre ?

Si oui, indiquez nous lequel et quelle posologie doit être administrée :

Vous devrez vous assurer que la quantité de médicaments fournie permet de soigner votre animal durant son séjour et fournir l'ordonnance délivrée par votre vétérinaire.

✔ Avez vous des particularités à nous signaler ?

✔ Décès : En cas de décès pendant le séjour, le corps de l'animal sera déposé chez notre vétérinaire sanitaire jusqu'à votre retour. Vous aurez en charge de vous acquittez des frais engendrés. Une autopsie peut être effectuée à votre demande et à vos frais.

-----

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Signature